

Conduite d'opération en bâtiment

RS6181 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230n, 230p
Formacode(s)	22294, 22293, 22217
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/12/2022
Date d'échéance	14/12/2027

Certificateur(s)

ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES · SIRET : 19753501600020

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
PONTS FORMATION CONSEIL	40337223800044	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Contexte de création de la certification

"Conduite d'opération en bâtiment" en 2012 :

Autour d'un projet de construction et de fait d'une opération en bâtiment gravitent un ensemble d'acteurs, dont le maître d'ouvrage, entité porteuse d'un besoin, définissant l'objectif d'un projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Dans une opération de construction, le rôle du maître d'ouvrage est donc primordial pour assurer la qualité finale du bâtiment tant sur les plans technique et fonctionnel que sur celui de l'usage. Ses missions sont nombreuses et requièrent un ensemble de connaissances sur des champs variés : administratif, technique, financier, organisationnelle.

Les mutations structurelles que connaissent les secteurs des équipements publics et de l'immobilier renforcent les besoins de professionnalisation des équipes de la conduite d'une opération en bâtiment de la maîtrise d'ouvrage.

En effet, les contraintes réglementaires et financières, l'évolution du droit, les exigences de plus en plus accrues sur la qualité des projets (environnementales, énergétiques, en matière d'exploitation et de maintenance, qualité d'usage...) et la multiplicité des acteurs impliqués constituent autant de paramètres qui conduisent progressivement les maîtres d'ouvrage à développer au sein de leurs équipes de solides connaissances et compétences dans les domaines techniques, juridiques, financiers, fiscaux et environnementaux pour conduire efficacement les opérations. L'opération de bâtiment, évolue donc dans un contexte réglementaire multiple : Code du Travail, Code de la Construction et de l'Habitation, Le Code de la commande publique (CPP) qui intègre pleinement les dispositions de la Loi MOP (Livre IV du Code de la Commande publique), Code des assurances, Code de l'environnement, Code de la Santé Publique.

Autant de textes réglementaires dans différents domaines qui démontrent de la transversalité des compétences que doivent acquérir les acteurs de la conduite d'opération de bâtiment.

Ces compétences administratives et juridiques sont insuffisantes, seules, à la conduite d'une opération de bâtiment. Elles complètent des compétences techniques, financières et organisationnelles autour du projet de bâtiment que ce soit en construction ou en réhabilitation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Analyser les enjeux de la commande du maître d'ouvrage, évaluer les compétences professionnelles, les moyens techniques, matériels et le temps nécessaires en constituant une équipe projet en capacité de construire une stratégie de réponse en élaborant des scénarios au plus proche de la commande initiale.
2. Mettre en place le plan d'action nécessaire pour bien conduire la phase conception du programme, la phase de contractualisation avec la maîtrise d'œuvre externe et les entreprises et la phase d'exécution des travaux.
3. Définir les rôles et les missions de chaque acteur du projet, les procédures opérationnelles générales (prise de décision, contractualisation, analyse de la commande) et contractualiser avec les personnes ressources extérieures nécessaires à la réalisation de la conduite d'opérations afin d'organiser le travail de l'équipe à toutes les phases du projet : de l'analyse des besoins, à la dévolution et livraison des travaux.
4. Construire une étude en s'appuyant sur l'élaboration d'un pré-programme validé par le maître d'ouvrage, structurer le plan de financement en listant les sources mobilisables afin de monter juridiquement et financièrement l'opération.
5. Elaborer une méthode pour la réalisation du programme en définissant les caractéristiques et contraintes techniques, fonctionnelles, architecturales et urbaines ainsi que la qualité d'usage afin de réaliser le document programme et le cahier des charges de la consultation à la maîtrise d'œuvre.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé à minima de 2 personnes et de 3 personnes maximum

- 2 personnes ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans dans la conduite d'opération en bâtiment, une connaissance de l'ensemble des activités de la conduite d'une opération en bâtiment et une expertise avérée dans l'un des 4 domaines de compétences du certificat.

Et/ou

- un responsable pédagogique de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ou de de son partenaire ayant une grande connaissance des besoins du secteur de la conduite d'opération en bâtiment.

Dans tous les cas, que le jury soit composé de 2 à 3 personnes, il respectera la proportion d'une majorité de personnes extérieures à l'organisme certificateur. Aucun formateur de la session de formation sera membre du jury.

Base légale

Date de décision	14/12/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/12/2027
Date de dernière délivrance possible	14/06/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://formation-continue.enpc.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6181/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1

Prix indicatif	10 680 €
Durée	106 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	67 %
Période	03/2023 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	32 823 €
Coût moyen par dossier	5 471 €
Durée moyenne	67 h
Période	03/2023 – 04/2026
France compétences	44 %
Entreprise	34 %
France Travail	20 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.